

Liberté Égalité Fraternité

L'ÉCOLE, PREMIER LIEU DE L'ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Édito



L'École doit désormais faire de la transition écologique une priorité.

Un environnement de qualité est un droit autant qu'un engagement. C'est le sens des deux premiers articles de la Charte de l'environnement, intégrée dans la Constitution depuis 2005. Celle-ci met au centre l'engagement civique de tous : toute personne a en effet « le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

L'École a un rôle central pour permettre à tous d'exercer cette mission, aujourd'hui et demain. Dans une société de plus en plus fortement affectée par les conséquences des activités humaines sur le climat, la biodiversité et les ressources, l'École doit permettre à chacun de comprendre la crise écologique – c'est une condition

nécessaire à l'engagement – et d'agir pour la transition.

C'est le sens de l'éducation au développement durable (EDD), éducation transdisciplinaire déployée par les professeurs tout au long de la scolarité, à travers les programmes scolaires et les projets pédagogiques. L'éducation au développement durable a été nettement renforcée depuis 2017, notamment grâce à une révision des programmes et à la création des éco-délégués.

Nous devons accélérer et renforcer notre action, de manière concrète.

Dès la rentrée 2022, j'ai placé la transition écologique parmi les priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Pour contribuer aux objectifs fixés par la Première ministre dans le cadre de la démarche de planification écologique France Nation Verte, je veux permettre à l'ensemble des acteurs de notre École, enseignants et personnels de l'éducation nationale, élus et agents des collectivités territoriales et, surtout, élèves et parents, de mieux s'emparer de ces enjeux dans les enseignements et dans le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires.

Il ne s'agit pas de rendre les élèves responsables de la transition écologique. Mais c'est le rôle de l'École que de leur apprendre à agir et à s'engager pour la transition écologique. L'École et les adultes qui la font vivre doivent encourager, accompagner et aider à cet engagement. C'est la meilleure manière de transformer les inquiétudes légitimes en volonté et capacité d'agir.

12,8 millions d'élèves, dont 250 000 éco-délégués, 1,2 million de personnels de l'éducation nationale, 59 000 implantations scolaires : ces chiffres seuls permettent d'entrevoir la puissance de la dynamique que nous pouvons lancer à travers l'École.

C'est le sens de l'ensemble des mesures présentées dans le présent document. Elles permettront aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements. Elles encourageront l'engagement civique des élèves et valoriseront l'action des éco-délégués, partout sur le territoire. Enfin, elles feront des écoles et des établissements scolaires des lieux en transition écologique, dans leur fonctionnement et dans leur bâti, en lien avec les collectivités territoriales.

Je tiens à remercier tous ceux qui s'engagent en ce sens au quotidien et rendront possible la bonne application de ces nouvelles mesures : les enseignants, les référents EDD d'établissement, les personnels administratifs et techniques, les personnels de direction des écoles et établissements scolaires, les recteurs et leurs équipes, en particulier les chefs de mission EDD, ainsi que les partenaires de l'École tels que les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations ou encore les fondations.

Ma priorité, c'est de permettre à nos élèves d'agir pour l'environnement, en faisant de l'École le premier lieu de l'engagement pour la transition écologique.

Pap Ndiaye

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Sommaire

L'ÉDUCATION NATIONALE MOBILISÉE page 4
20 MESURES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE page 6
Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique
pour en devenir les acteurs page 9
 → Renforcer les apprentissages de la transition écologique page 9 → Approfondir les enjeux de la transition écologique au collège page 10 → Permettre à chacun de se former et d'évaluer ses connaissances page 10 → Former tous les agents de l'éducation nationale aux enjeux de la transition écologique page 11 → Soutenir financièrement les projets d'éducation au développement durable page 11 → Poursuivre la rénovation des diplômes de la voie professionnelle et promouvoir les métiers de la transition écologique page 13
S'engager et agir concrètement
pour la transition écologiquepage 15
 → Poursuivre le développement des aires éducatives et créer un réseau d'aires éducatives fluviales
Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif
pour la transition écologiquepage 19
 → Engager l'ensemble des écoles et établissements dans la transition écologique



ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ÉDUCATION NATIONALE MOBILISÉE

D'abord appelée « éducation à la nature » dans une première circulaire de 1977, puis « éducation à l'environnement », l'éducation au développement durable (EDD) est déployée depuis les années 2000 et a été inscrite il y a dix ans dans le Code de l'éducation parmi les missions de l'École.

→ POURQUOI?

Donner aux élèves des clés pour comprendre et agir face aux défis contemporains

→ QUI ?

L'EDD concerne tous les élèves, tout au long de la scolarité, depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée (général, technologique et professionnel).

→ COMMENT?

C'est une éducation transversale qui s'appuie sur les programmes scolaires de plusieurs disciplines et sur la réalisation de projets pédagogiques avec les élèves. Elle porte non seulement sur les enjeux environnementaux, mais aussi sur les problématiques sociales et économiques qui leur sont reliées. Outre les enjeux de la biodiversité, de l'énergie ou du climat, l'objectif est de faire comprendre les causes et conséquences au plan économique et social, et donc les interactions complexes entre développement et environnement.

Une institution et des personnels engagés

Dans les écoles et établissements scolaires

Les responsables de la direction → impulsion et pilotage

+ Au collège et au lycée : un adulte référent EDD d'établissement désigné par la direction → copilotage

- Au niveau académique

Les recteurs → impulsion

Les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), appelés chefs de mission EDD → pilotage auprès des recteurs : formation continue des enseignants, animation et accompagnement des éco-délégués, structuration des partenariats, démarche de labellisation E3D, animation de prix et concours, accompagnement de projets, articulation avec les autres éducations transversales, etc.

En lien avec des chargés de mission et des conseillers départementaux

- Au niveau national

La direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) → pilotage par la haute fonctionnaire au développement durable (HFDD)

En collaboration avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)





- Renforcement des programmes scolaires afin de mettre davantage en évidence les contenus d'enseignement relatifs à l'EDD
- = Au lycée général et technologique à la rentrée 2019¹
- = À l'école et au collège à la rentrée 2020²
- → Élection de 250 000 éco-délégués chaque année Au collège, au lycée et en CM1-CM2
- Création en 2021 du Prix de l'action

éco-déléguée de l'année

Pour encourager et valoriser les actions des éco-délégués

¹ Programmes d'enseignement du lycée général et technologique en vigueur à la rentrée 2019 ² Programmes d'enseignement du cycle 1 au cycle 4 en vigueur à la rentrée 2020

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS, VÉRITABLES AMBASSADEURS

Les éco-délégués participent à la sensibilisation de l'ensemble des élèves et ont un effet d'entraînement. Ce sont des délégués de classe qui se consacrent tout particulièrement à la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur classe et à l'échelle de leur école, collège ou lycée. Par leurs actions, ils participent aussi à la transition écologique de leur établissement scolaire.

Un réseau actif de partenaires

Autres ministères: Transition écologique, Agriculture, Mer

Le ministère chargé de la transition écologique mobilise l'expertise de ses établissements publics pour mettre à disposition des enseignants des <u>ressources pour la classe</u>, scientifiquement validées.

Établissements publics d'expertise et de recherche

Agence de la transition écologique (Ademe), Office français de la biodiversité (OFB), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), etc.

Associations et fondations

Multiples secteurs: mers et océan, pôles, biodiversité, énergie, climat, etc.

Des partenariats diversifiés sont développés à l'échelle académique au niveau des rectorats, ainsi qu'à l'échelle locale au niveau des écoles et établissements scolaires.

Des grands principes



Définis par les circulaires ministérielles :

- du 27 août 2019 : « <u>Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable –</u> EDD 2030 » ;
- et du 24 septembre 2020 : « Agenda 2030 ».
- → Inscription de l'EDD dans le cadre des engagements internationaux de la France

Mise en œuvre notamment de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies

→ Publication du vademecum <u>Éduquer au développement durable à l'horizon 2030</u> (janvier 2021) Enjeux, concepts et exemples pour accompagner les enseignants et les partenaires de l'éducation nationale dans la mise en œuvre des deux circulaires

Un cadre législatif renforcé



- → Depuis 2005, valeur constitutionnelle de l'EDD Article 8 de la Charte de l'environnement
- → 22 août 2021 : loi climat et résilience (articles 5 et 6)
- = Création d'un nouvel article dédié à l'EDD dans le Code de l'éducation (L. 121-8)
- = Évolution des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées en comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) (article <u>L. 421-8</u> du Code de l'éducation)

Dans le prolongement de ces avancées, il s'agit désormais de franchir une nouvelle étape pour parachever la généralisation de l'éducation au développement durable et faire de l'École le premier lieu de la transition écologique.

20 MESURES

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE



Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs

→ MESURE 1

Dès la rentrée 2023, un **référentiel de compétences** relatif à la transition écologique sera publié.

→ MESURE 2

Dès la rentrée 2024, l'enseignement de technologie et l'enseignement moral et civique intègreront les enjeux de la transition écologique.

→ MESURE 3

Le b.a.-ba du climat et de la biodiversité du Cned sera accessible aux enseignants, aux élèves et aux agents du ministère. L'acquisition des compétences relatives à la transition écologique sera évaluée en classe de 4° ou de 3°.

→ MESURE 4

Une offre complète de formation à l'éducation au développement durable sera déployée dans toutes les académies.

→ MESURE 5

D'ici 2027, tous les agents de l'éducation nationale seront formés aux enjeux de la transition écologique.

→ MESURE 6

Doté de 500 millions d'euros sur la durée du quinquennat, le **Fonds d'innovation pédagogique** permettra de soutenir les projets d'éducation au développement durable.

→ MESURE 7

La démarche d'adaptation des référentiels de diplômes professionnels sera accélérée. Les diplômes professionnels seront créés et rénovés en prenant en compte les enjeux de transition écologique.

→ MESURE 8

Dès la rentrée 2023, la généralisation de la **découverte des métiers au collège** permettra de faire connaître et de promouvoir les métiers de la transition écologique.





S'engager et agir concrètement pour la transition écologique

→ MESURE 9

Créer **18 000 aires éducatives** d'ici 2030.

→ MESURE 10

Créer **300 aires éducatives fluviales** dès la rentrée 2023.

→ MESURE 11

À compter de la session 2024, un vote sera organisé pour que les éco-délégués désignent eux-mêmes les lauréats du Prix de l'action écodéléguée, à partir de la présélection du jury, afin de valoriser l'engagement des éco-délégués et faire mieux connaître les projets.

→ MESURE 12

Les éco-délégués seront mieux accompagnés et mieux formés.

→ MESURE 13

Dans le cadre du **Service national universel**, un travail de sensibilisation aux enjeux environnementaux sera effectué.

→ MESURE 14

D'ici 2030, le nombre de **missions de Service civique** dans le domaine de l'environnement sera multiplié par 10.

Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif pour la transition écologique

→ MESURE 15

L'objectif est de poursuivre le déploiement de la labellisation E3D :

- doubler le nombre de labellisations, soit 20 000 labellisations d'ici 2025;
- atteindre 100 % des écoles et établissements labellisés d'ici 2030.

→ MESURE 16

L'EDD sera systématiquement intégrée dans les démarches des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

→ MESURE 17

Un guide Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées permettra de soutenir la démarche de labellisation E3D.

→ MESURE 18

À la rentrée 2023, l'affiche « Mes 8 gestes pour la planète » sera diffusée dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

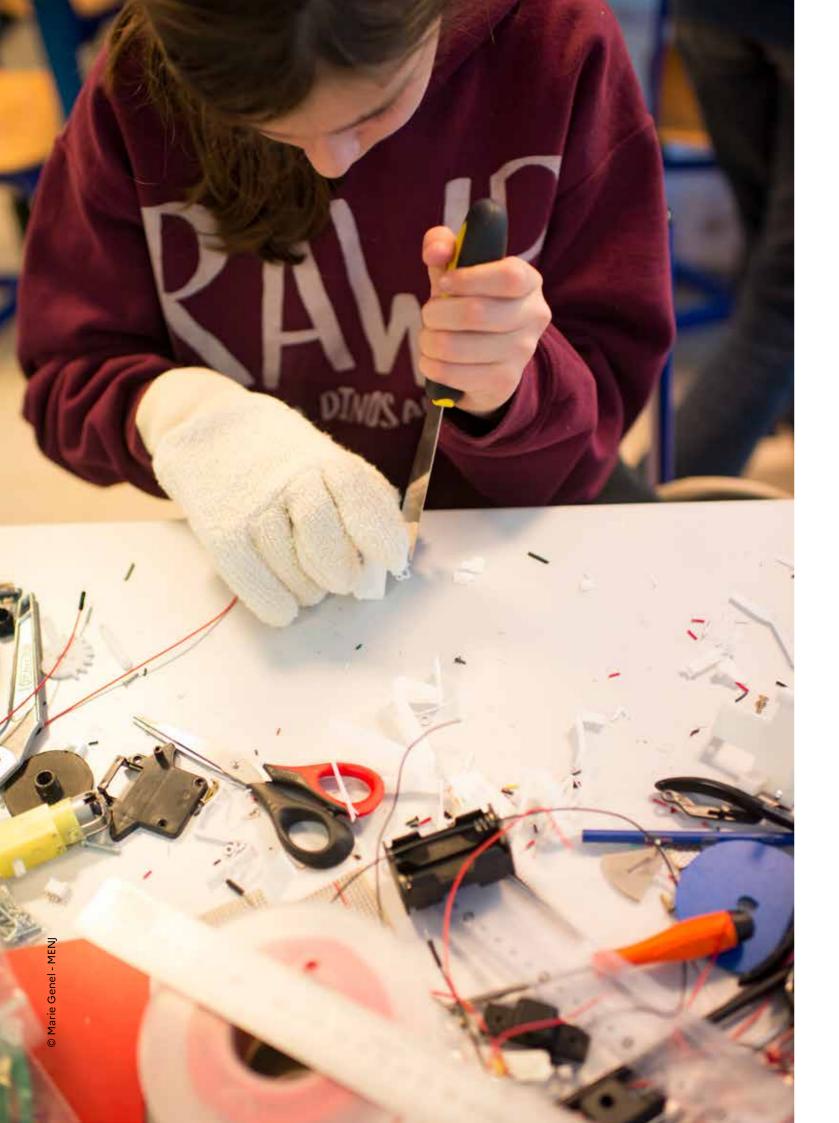
→ MESURE 19

D'ici 2024, la collection Bâtir l'École sera enrichie de nouveaux documents, notamment sur la nature à l'école et les projets de végétalisation, sur la restauration scolaire, sur les spécificités des outre-mer.

→ MESURE 20

Le ministère sera mobilisé dans le cadre du **programme ÉduRénov** pour la rénovation thermique de 10 000 écoles d'ici 2027.





Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs



Si les programmes scolaires intègrent les questions environnementales, la mise en œuvre de l'éducation au développement durable reste disparate sur l'ensemble du territoire et il reste à améliorer la compréhension et l'appropriation de ces sujets complexes¹. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a décidé de renforcer cet enseignement transverse.

Renforcer les apprentissages de la transition écologique

L'éducation au développement durable est intégrée dans les programmes de différentes disciplines, tout au long de la scolarité. Toutefois, les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences par cycle ne sont pas précisés. De même, la progressivité de cet enseignement n'est pas explicitée, ce qui peut mener à des répétitions. C'est en ce sens que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a saisi, en septembre 2022, le Conseil supérieur des programmes (CSP).

À la suite de l'avis du CSP, un référentiel de compétences et des repères de progression relatifs à la transition écologique seront publiés, d'ici à la rentrée 2023. Ils seront centrés sur le changement climatique et la biodiversité. Ils donneront des exemples d'articulation entre projets éducatifs et compétences à acquérir par les élèves. Ils s'attacheront notamment à souligner les connaissances et compétences scientifiques indispensables, afin de renforcer la formation scientifique sur ces enjeux.

→ Dès la rentrée 2023, un référentiel de compétences relatif
à la transition écologique sera publié.

^{1 «} Comment les systèmes d'enseignement scolaire, d'enseignement supérieur et de recherche peuvent-ils être, face au changement climatique, à la fois transformés et transformants ? », inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, mars 2023.

Approfondir les enjeux de la transition écologique au collège

Le ministre porte une nouvelle ambition pour l'enseignement de la technologie au collège. Le Conseil supérieur des programmes a été saisi en avril 2023 pour une transformation de cet enseignement et l'élaboration d'un nouveau programme. Au-delà du développement des compétences numériques visé par cette transformation, l'objectif est aussi de donner une place essentielle aux enjeux de la transition écologique et de la durabilité dans l'enseignement de technologie au collège, à travers la connaissance des objets et des systèmes techniques. Il s'agit par exemple d'apprendre à fabriquer, utiliser ou réparer des objets en réduisant les impacts environnementaux et les émissions de gaz à effet de serre, en développant le réemploi et l'économie circulaire. Savoir fabriquer, utiliser ou réparer, c'est construire un rapport différent aux objets et à leur durabilité, indispensable à la transition écologique.

De même, l'enseignement moral et civique sera transformé à partir de la rentrée scolaire 2024. Dans ce cadre, l'environnement et l'éco-citoyenneté, jusqu'alors peu présents dans les programmes, disposeront d'une place importante.



Dès la rentrée 2024, l'enseignement de technologie et l'enseignement moral et civique intègreront les enjeux de la transition écologique.

Permettre à chacun de se former

et d'évaluer ses connaissances

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned), opérateur de l'État relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a développé une formation accessible gratuitement à tous les Français, en distanciel asynchrone, composée de cinq modules portant sur le changement climatique et la biodiversité et sur les actions à mener en faveur de la transition écologique.

Il n'existait pas d'outil relevant du secteur public permettant d'évaluer les connaissances dans le domaine de la transition écologique. Dans une logique proche du Pix pour les compétences numériques, le b.a.-ba du climat et de la biodiversité comporte des tests qui permettront d'obtenir un badge numérique.

<u>Le b.a.-ba du climat et de la biodiversité</u> du Cned sera accessible aux enseignants et aux élèves. Son usage dans les établissements scolaires sera multiple :

- grâce à un module spécifique, les compétences relatives à la transition écologique de tous les élèves de 4° ou de 3° seront évaluées (« savoir vert »);
- les élèves pourront évaluer leurs connaissances en lien ou non avec le professeur et ainsi obtenir un badge numérique qu'ils pourront ensuite valoriser, notamment dans leur CV;
- les enseignants pourront mobiliser cet outil comme ressource pédagogique pour une utilisation par les élèves en classe ou à la maison ;
- les éco-délégués pourront s'autoformer grâce à ce nouvel outil. Enfin, cet outil sera mobilisé pour la formation des agents du ministère à la transition écologique (cf ci-après).



Le b.a.-ba du climat et de la biodiversité du Cned sera accessible aux enseignants, aux élèves et aux agents du ministère. L'acquisition des compétences relatives à la transition écologique sera évaluée en classe de 4° ou de 3°.

Former tous les agents de l'éducation nationale

aux enjeux de la transition écologique

Dans le cadre de l'objectif, fixé par la Première ministre, de former à la transition écologique l'ensemble des agents de la fonction publique d'ici la fin du quinquennat, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse déploiera un plan ambitieux. Le ministère, qui compte la moitié des agents publics de l'État, a déjà réalisé la première étape, celle de la sensibilisation de ses hauts fonctionnaires. Le ministère prépare actuellement le déploiement de la deuxième étape qui s'adressera à environ 1 400 cadres d'ici la fin de l'année 2024, ainsi que la troisième, à destination de l'ensemble de ses agents, d'ici 2027.

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements scolaires, cette formation comportera une articulation avec l'éducation au développement durable. L'EDD est d'ores et déjà intégrée dans le Plan national de formation (PNF). Le Forum annuel des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd), qui existe depuis 15 ans, est un temps fort annuel de la formation continue en matière d'EDD et il est désormais renforcé par de nouvelles formations nationales.

L'enjeu est désormais d'accélérer et de massifier : l'objectif de formation de tous les agents de la fonction publique est un puissant levier qui converge avec l'objectif de mieux enseigner les enjeux de la transition écologique.

- Avec une nette progression dès 2024, une offre complète de formation à l'éducation au développement durable sera déployée dans toutes les académies.
 - D'ici 2027, un programme de formation permettra de former tous les agents de l'éducation nationale aux enjeux de la transition écologique.

Soutenir financièrement les projets d'éducation au développement durable

Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) Éducation, installé par le président de la République, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a mis en place à la rentrée 2022 un <u>Fonds d'innovation pédagogique</u> (FIP) pour accompagner les projets pédagogiques des écoles et établissements scolaires.

Ce fonds permet aux projets issus de concertations locales entre les enseignants, la direction de l'établissement, les collectivités territoriales, les partenaires, les élèves et leurs familles, de bénéficier d'un soutien financier.

Le Fonds d'innovation pédagogique permet de renforcer considérablement le soutien à l'éducation au développement durable : à ce stade, 10 % des projets financés s'inscrivent dans cette thématique.

Doté de 500 millions d'euros sur la durée du quinquennat, le Fonds d'innovation pédagogique permettra de soutenir durablement les projets d'éducation au développement durable.

EXEMPLES DE PROJETS EDDSOUTENUS DANS LE CADRE DU FONDS
D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

→ Le jardin sur sol vivant en permaculture

- École primaire, Samadet (académie de Bordeaux)
- Thématiques : savoirs fondamentaux et éducation au développement durable
- Financement du FIP : 2550 €

Au sein de l'école primaire de Samadet, le projet CNR Éducation Notre école faisons-la ensemble a mis en place un jardin en permaculture. Un travail est réalisé autour de l'utilisation, de la préservation et de la régénération du sol vivant. Cette action au

service de la biodiversité est notamment mise en valeur par la réalisation d'une fresque commune sous le préau. Ce projet vise également à renforcer les liens intergénérationnels via l'implication des parents d'élèves et des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) local aux différents ateliers de jardinage.

En outre, les différentes actions de jardinage sont utilisées pour la résolution de problèmes mathématiques.

Le projet va connaître une extension avec l'aménagement d'autres parties de la cour sous l'impulsion des éco-délégués, dont le rôle a été renforcé au sein de l'école. Enfin, il est envisagé d'étendre la dimension pédagogique du projet aux problématiques de santé, avec un travail réalisé sur l'alimentation raisonnée et sur la qualité de l'air et de l'eau.

→ Ti bazar vert

- Collège Simon-Lucas, l'Étang-Salé (académie de La Réunion)
- Thématiques : savoirs fondamentaux et éducation au développement durable
- Soutien du FIP : 11 000 €

Dans le cadre du CNR Éducation Notre école faisons-la ensemble, le projet du collège Simon-Lucas de l'Étang-Salé est une ferme pédagogique qui, grâce au fil vert de l'éducation au développement durable, favorise le mieux vivre ensemble, permet d'améliorer le climat scolaire et contribue à la réussite des élèves. La dimension « développement durable » du projet se caractérise par le recyclage des déchets de la cantine, la création de composteurs et l'organisation d'un travail coordonné autour de la biodiversité et de l'alimentation durable. Le renforcement des savoirs fondamentaux présente une déclinaison pluridisciplinaire.

En sciences de la vie et de la Terre (SVT) et au club d'apiculture, les élèves étudient le fonctionnement d'une ruche et comprennent mieux le rôle et l'importance des abeilles dans l'équilibre de notre écosystème. En mathématiques, les dimensions du calcul sont travaillées par une mise en pratique concrète. En physique-chimie, l'installation d'une station météo connectée et autonome permettra aux élèves volontaires d'effectuer un suivi des températures, pluviométrie, hygrométrie, ensoleillement et de voir l'influence de ces paramètres sur le potager.

→ Anticiper les métiers d'avenir

- Lycée professionnel Jean-Albert-Grégoire, Soyaux (académie de Poitiers)
- Thématiques : école/entreprise et éducation au développement durable
- Financement du FIP: 60 599 €

Au lycée professionnel Jean-Albert-Grégoire à Soyaux, le projet CNR Éducation Notre école faisons-la ensemble consiste à équiper différents types de véhicules (scooter, voiture particulière) d'une pile à combustible de manière à convertir ces véhicules à l'énergie hydrogène.

Pour ce faire, les élèves seront formés à la maintenance, à la gestion des déchets ainsi qu'à la préparation à l'habilitation électrique. Les enseignants seront quant à eux formés via l'organisation par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var d'une journée consacrée à la technologie de l'hydrogène. Ce projet permet ainsi l'accès à des technologies innovantes pour les élèves, qui pourront mieux s'insérer dans l'environnement économique de la région Nouvelle-Aquitaine. Enfin, ce dispositif répond au projet d'un Lycée des métiers engagé pour le climat et contribue par ce prisme à l'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles, couplé à la sensibilisation et à l'action au service de l'action écologique et responsable.

Poursuivre la rénovation des diplômes de la voie professionnelle et promouvoir les métiers de la transition écologique

Les diplômes professionnels évoluent en permanence pour répondre aux besoins d'évolution des métiers et des compétences. Les compétences et savoirs spécifiques concernant la transition écologique et énergétique sont progressivement intégrés, secteur par secteur (métiers du bâtiment, du bois, maintenance automobile, électrotechnique, services à la personne). Au-delà des compétences techniques, il s'agit aussi de former les futurs professionnels à d'autres manières de travailler, la coopération entre acteurs étant un facteur essentiel de réduction des impacts environnementaux, par exemple dans le secteur du bâtiment, en améliorant l'interopérabilité des métiers.

La démarche d'adaptation des référentiels de diplômes professionnels sera accélérée. Les diplômes professionnels seront créés et rénovés en prenant en compte, de manière systématique, les enjeux des transitions numérique et écologique. C'est le cas par exemple dans le secteur de la transition énergétique pour les diplômes rénovés de bacs professionnels tels que : métiers du froid et des énergies renouvelables (MFER), maintenance et efficacité énergétique (MEE), installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables (ICCER).

Au-delà des diplômes professionnels définis au niveau national, pour répondre aux besoins en emploi conjoncturels ou à l'échelle d'un territoire, ou à des compétences émergentes, des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) peuvent être mises en place, ainsi que des colorations de diplômes professionnels liées à un secteur d'activité (exemple : bac professionnel métiers de l'électricité coloration photovoltaïque-hydrogène vert).

→ La démarche d'adaptation des référentiels de diplômes professionnels sera accélérée. Les diplômes professionnels seront créés et rénovés en prenant en compte les enjeux de transition écologique. Fin 2025, tous les principaux diplômes de la voie professionnelle auront été révisés (30 en 2023, 50 en 2024, 100 en 2025).



Enfin, l'École doit aussi mieux faire connaître les métiers de la transition écologique : l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), opérateur de l'État relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a développé l'<u>outil JobDD</u> pour promouvoir les métiers contribuant au développement durable.

La découverte des métiers, généralisée à la rentrée 2023 au collège, intensifiera nettement cet effort. Elle ciblera en particulier les métiers en tension ou les métiers d'avenir, notamment ceux de la transition écologique.



Dès la rentrée 2023, la généralisation de la découverte des métiers au collège permettra de faire connaître et de promouvoir les métiers de la transition écologique.

14

S'engager et agir concrètement pour la transition écologique

Poursuivre le développement des aires éducatives et créer un réseau d'aires éducatives fluviales

En partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), 1 000 aires éducatives sont à ce jour déployées, qui peuvent être terrestres ou maritimes. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves, tout au long de l'année scolaire, à proximité de leur école ou de leur collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent en conseil des enfants pour prendre des décisions concernant leur aire éducative. Ce dispositif pédagogique permet donc à la fois de découvrir et comprendre les enjeux qui portent sur un territoire naturel, d'agir concrètement pour la protection de la nature et d'expérimenter la citoyenneté.

Le ministère souhaite poursuivre et développer le soutien au dispositif des aires éducatives, des projets pédagogiques particulièrement pertinents, car ils permettent à la fois une interdisciplinarité forte, un rapport direct à la nature environnant l'école et un travail sur la citoyenneté.

→ L'objectif est de créer 18 000 aires éducatives d'ici 2030.

Dans ce cadre, le ministère souhaite particulièrement mettre l'accent sur les rivières et les fleuves. Ils présentent en effet des enjeux particuliers en termes de qualité et de quantité de l'eau, de préservation des écosystèmes et de prévention des pollutions, enjeux renforcés par le changement climatique. Représentant une jonction entre terre et mer, la préservation des rivières et des fleuves est essentielle pour la sauvegarde des milieux marins.

Dans ce cadre, le ministère développera un réseau de 300 aires éducatives fluviales (10 par académie), sous le parrainage d'Erik Orsenna, qui en sera l'ambassadeur.

Un volet d'éducation artistique et culturelle sera conduit en partenariat avec le Centre national du livre (CNL) pour 30 d'entre elles : l'accueil d'un auteur en résidence permettra de faire découvrir aux élèves l'œuvre d'un écrivain, de développer l'intérêt et le plaisir pour les livres et la lecture, et d'écrire 30 « histoires au fil de l'eau », qui feront ensuite l'objet d'une publication.

L'objectif est de créer 300 aires éducatives fluviales dès la rentrée 2023.

Ces objectifs seront intégrés dans une nouvelle convention-cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'OFB. Pour atteindre ces objectifs, le ministère renforcera son soutien humain au sein de l'équipe nationale de l'OFB.

Valoriser l'engagement des éco-délégués et faire connaître leurs meilleurs projets

Depuis deux ans et malgré le contexte sanitaire, le dispositif des éco-délégués s'est largement déployé. Les réalisations sont multiples : campagnes d'information et de sensibilisation de l'ensemble des élèves, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine, réduction de la consommation énergétique et de la consommation d'eau, observation et protection de la biodiversité, végétalisation de la cour de l'école, réduction et tri des déchets, développement de l'économie circulaire, développement des éco-mobilités scolaires, sobriété numérique, etc.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année a été créé en 2021 pour valoriser leurs actions. Au total sur trois ans, ce sont près de 750 établissements qui ont participé au Prix de l'action éco-déléguée.

Notre objectif est désormais de permettre une plus grande appropriation et une meilleure diffusion du concours parmi les élèves, afin de valoriser davantage et mieux faire connaître les actions les plus pertinentes.



→ À compter de la session 2024, un vote sera organisé pour que les éco-délégués désignent eux-mêmes les lauréats du Prix de l'action éco-déléguée, à partir de la présélection du jury. Chaque année, le Prix de l'action éco-déléguée valorisera une thématique à travers un prix spécial.
 Il s'agira de la sobriété énergétique en 2024 et des océans en 2025.

En outre, afin de soutenir l'action des éco-délégués, il est important de généraliser leur accompagnement et leur formation. De nombreuses initiatives existent, au niveau des établissements et des académies, qu'il convient de systématiser à l'ensemble des éco-délégués.

Les recteurs généraliseront l'accompagnement et la formation des éco-délégués au niveau de l'établissement, du département et de l'académie, en mobilisant et en soutenant les référents EDD d'établissement, les coordonnateurs départementaux et chefs de mission académique EDD. L'outil b.a.-ba du climat et de la biodiversité du Cned pourra être mobilisé.



 L'accompagnement des éco-délégués sera généralisé dans chaque académie.

Promouvoir l'engagement de la jeunesse

Apprendre à s'engager et agir concrètement pour la transition écologique passe aussi par des dispositifs dédiés à la promotion de l'engagement de la jeunesse.

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes Français de 15 à 17 ans et s'articule aujourd'hui autour d'un séjour de cohésion et de phases d'engagement, notamment dans le cadre du Service civique. Afin que tous les jeunes d'une même tranche d'âge s'approprient

16

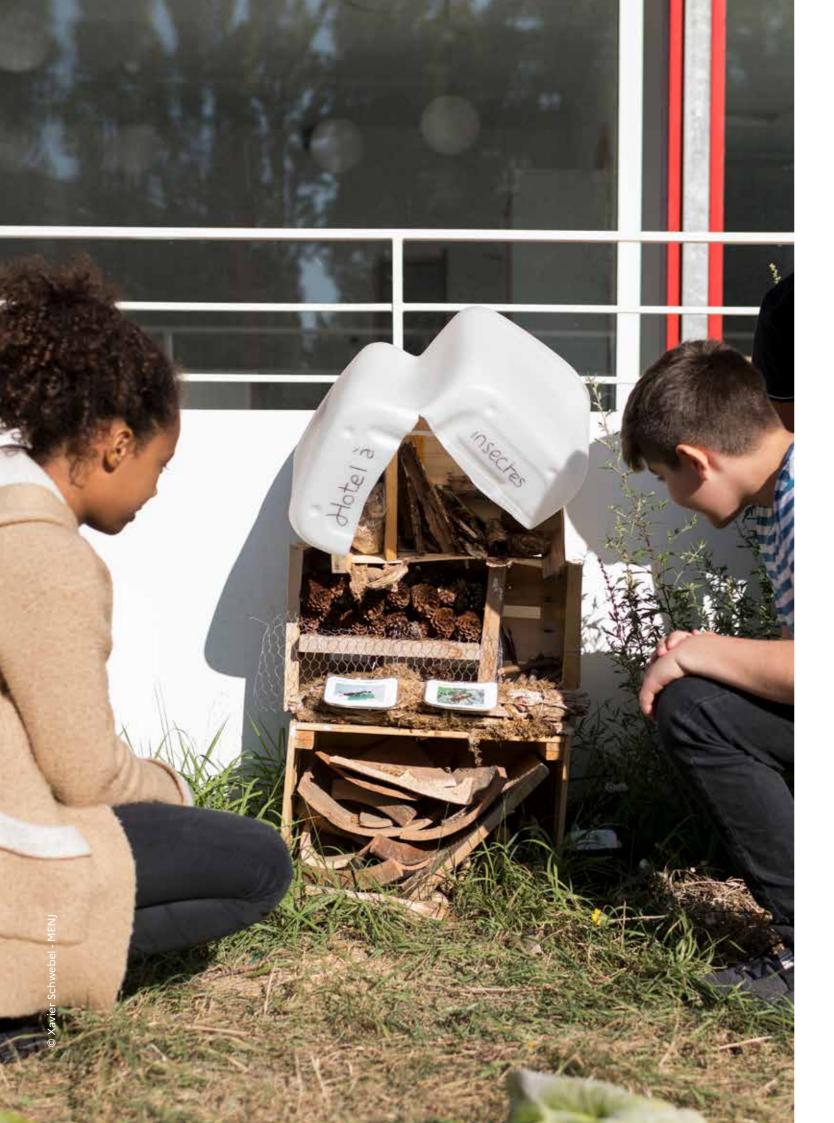
les enjeux de la transition écologique et de la biodiversité, les activités de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont développées durant les séjours de cohésion. Les chefs de centre SNU sont sensibilisés.

→ Le travail de sensibilisation aux enjeux environnementaux se poursuit dans le cadre du Service national universel.

Le Service civique, qui existe depuis 2010, vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute une génération l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres. C'est un levier important pour l'engagement dans dix thématiques de missions, dont celle de l'environnement.

Les missions dans le champ de l'environnement, de la transition écologique et du développement durable sont particulièrement sollicitées par les jeunes. Cette thématique constitue un axe de développement important de missions, en lien avec l'Agence du service civique. En particulier, en 2022, 1 000 missions en faveur de la nature ont été créées dans le cadre du programme Jeunes et nature. Ce programme, qui est un axe fort de la stratégie nationale Biodiversité 2030, a été renforcé au mois d'avril 2023 à travers un financement dédié pour développer les formations dans le champ de l'environnement offertes aux volontaires, les aider à se loger sur les lieux des missions, soutenir et financer des projets en lien avec la protection de la nature et de la biodiversité.

→ D'ici 2030, le nombre de missions de Service civique dans le domaine de l'environnement sera multiplié par 10.



Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif pour la transition écologique

Les écoles et établissements scolaires représentent 59 000 implantations dans toute la France, qui accueillent chaque jour 20 % de la population française. Ce maillage territorial constitue une opportunité unique : **chaque école et établissement doit devenir un lieu de la transition écologique.** Ceci implique la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les éco-délégués, mais aussi que les écoles et établissements placent la transition écologique au cœur de leur projet, notamment au travers de la labellisation École ou établissement en démarche globale de développement durable (E3D).

Engager l'ensemble des écoles et établissements dans la transition écologique

La labellisation E3D reconnaît et encourage les écoles et les établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Il s'agit de développer, à travers le projet d'établissement, une approche transversale en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.).

À la rentrée 2022, 10 000 écoles et établissements étaient labellisés E3D, soit 17 % des écoles, collèges et lycées de France. La labellisation est désormais ouverte à l'enseignement agricole ainsi qu'à une territorialisation plus large que l'école ou l'établissement : une possibilité de labellisation en réseau permet de valoriser la démarche pédagogique conjointe d'un ensemble d'écoles et d'établissements d'un même territoire.

L'objectif est de poursuivre le déploiement de la labellisation E3D :

• doubler le nombre de labellisations, soit 20 000 labellisations d'ici 2025 ;

• atteindre 100 % des écoles et établissements labellisés d'ici 2030.

L'EDD sera systématiquement intégrée dans les démarches des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et dans les projets d'école et d'établissement, conformément à la loi climat et résilience du 22 août 2021.



L'EDD sera systématiquement intégrée dans les démarches des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Le guide Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées est publié. Il permet, en proposant une démarche illustrée d'exemples, d'aider la communauté éducative et les éco-délégués des établissements à mener des actions en matière de transition écologique. Il accompagnera la généralisation du label E3D.



Le guide Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées est disponible.

Une campagne d'affichage sur 8 éco-gestes sera lancée à la rentrée 2023 dans l'ensemble des écoles et établissements afin de sensibiliser l'ensemble des élèves (voir affiche ci-contre).



→ À la rentrée 2023, l'affiche « Mes 8 gestes pour la planète » sera diffusée dans les écoles et les établissements scolaires.

Accompagner l'évolution du bâti scolaire et déployer le plan de rénovation des écoles

Le bâti scolaire est la propriété des collectivités territoriales (communes pour les écoles, départements pour les collèges, régions pour les lycées). Toutefois, le ministère s'investit dans cette question déterminante, en particulier en élaborant des guides pour accompagner l'évolution du bâti scolaire. Pour accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales dans leurs choix, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé en juin 2022 un ensemble de guides « Bâtir l'École », pour un bâti scolaire plus adapté aux enjeux contemporains, dont celui de la transition écologique. Le ministère poursuivra cette action.



D'ici 2024, la collection Bâtir l'École sera enrichie de nouveaux documents, notamment sur la nature à l'école et les projets de végétalisation, sur la restauration scolaire, sur les spécificités des outre-mer.

Surtout, une impulsion nouvelle est donnée pour accélérer la rénovation énergétique des écoles. Le 23 avril 2023, le président de la République a fait de ce chantier une priorité, dans le cadre de la planification écologique.

Depuis 2023, en complément des autres mécanismes de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, l'État a mis en place un Fonds vert doté de 2 milliards d'euros. Piloté de manière déconcentrée par les préfets, ce fonds permet de soutenir financièrement les investissements des collectivités pour la transition écologique. À date, 303 lauréats portent un projet de rénovation du bâti scolaire, sur un total de 850 projets dans la catégorie rénovation. Il s'agit donc d'une impulsion substantielle pour la rénovation du bâti scolaire. En avril 2023, la Première ministre a annoncé la pérennisation de ce fonds.



Liberté Égalité Fraternité

MES & GESTES POUR LA PLANÈTE

J'économise l'eau

- Un robinet qui reste ouvert, c'est 12 litres par minute. Produire de l'eau potable nécessite beaucoup d'énergie.
- → L'eau douce utilisable par l'Homme ne représente que 1 % du volume total d'eau sur Terre.



Je mets un pull pour supporter un degré de moins

- → En réglant le chauffage à 19 °C au lieu de 20 °C, on économise **7** % d'énergie¹.
- → Baisser sa consommation de chauffage est un enjeu aussi bien économique qu'écologique.

J'éteins la lumière lorsque je suis le dernier à partir

- → En France, l'éclairage représente 10 % de la consommation d'électricité du pays¹.
- Des lumières inutilement allumées sont à l'origine d'une pollution lumineuse et d'une surconsommation d'électricité.



Je conserve plus longtemps mon téléphone et mon ordinateur

- → **75** % de l'impact environnemental du numérique est dû à la fabrication des équipements.
- → La fabrication d'un smartphone nécessite d'utiliser 500 fois son poids en matières premières!

Je me déplace à pied, à vélo, en transports en commun, en covoiturage

- → Les transports routiers sont responsables de 42 % de la pollution de l'air et de 31 % des émissions de gaz à effet de serre¹.
- $\begin{tabular}{ll} \begin{tabular}{ll} \beg$



¹ Agence de la transition écologique (Ademe). ² Liste rouge des espèces menacées en France, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



Je ne gaspille pas à la cantine

- → À la cantine, **30 à 40** % de la nourriture préparée en cuisine est jetée.
- → En France, **10 millions de tonnes** de nourriture consommable sont gaspillées chaque année¹.

Je jette moins, je jette mieux et je recycle

- → Chaque personne produit **582 kg** de déchets par an (déchets municipaux dont déchets ménagers et assimilés)¹.
- → Les déchets polluent nos écosystèmes et peuvent menacer notre santé, mais grâce aux efforts, la situation s'améliore : réduction de la production de déchets, augmentation du taux de recyclage, etc.

Je protège tous les êtres vivants et leurs écosystèmes



- des espèces d'oiseaux sont menacées d'extinction².
- → La disparition d'une seule espèce peut entraîner, par effet boule de neige, l'effondrement de toutes celles qui en dépendent, y compris l'espèce humaine





Dans cette même dynamique, en mai 2023, la Banque des territoires a lancé le programme ÉduRénov, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il s'agit d'appuyer les collectivités territoriales en ingénierie et en financement. Ce programme, complémentaire du Fonds vert et des autres dispositifs de soutien en subvention, a pour objectif d'accélérer la rénovation thermique des écoles, avec une cible de 10 000 écoles en 2027, soit près d'une école sur cinq.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'investira pleinement dans le bon déploiement de ce programme et sera partie à sa gouvernance. Les recteurs, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) et les référents académiques bâti scolaire seront mobilisés, en lien avec les préfets, pour identifier les 10 000 écoles sur les territoires et valoriser les projets et réalisations exemplaires.



Le ministère sera mobilisé dans le cadre du programme ÉduRénov pour la rénovation thermique de 10 000 écoles d'ici 2027.





education.gouv.fr